SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 10.

DE SAINT MALO.

Liſte des Navires expédiés dans ce Port pour le Commerce pendant l'année 1767 : ſçavoir ;

POur *Guinée* 10, pour les *Iſles de l'Amérique* 4, pour *Cadix* 3, pour *Nantes* 2, pour *Marſeille* 3, pour *Terre-Neuve* 28 ; pour *Saint Pierre & Miquelon* 12, pour le *Banc* 53.

Noms des Armateurs, des Capitaines, des Navires & leur encombrement pour les divers endroits nommés ci-devant : ſçav.

MM. *Grandclos Meſlé* ont armé pour la Guinée les Navires le *Meſny*, de 300 tonneaux, Capitaines *Monville*, *Jallobert* ; le *Supplément*, de 100 tonneaux, Capitaine *Deslandes Daniel* ; l'*Amériquain*, de 400 tonneaux, Capitaine *Villecollet Nicolas* ; la *Reine de Juda*, de 200 tonneaux, Capitaine *Dubuiſſon* ; MM. *Beaugeard & Deſegray* ont armé la *Sainte Anne*, de 200 tonneaux, Capitaine *Giton* ; la *Marie Joſeph*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dubois* ; M. *Leyritz*, Armateur de la *Negrite*, de 120 tonneaux, Capitaine *Sauvage de Beau Séjour* ; MM. *Tanguy*, *Merven*, Armateurs de l'*Heureuſe Union*, de 200 tonneaux, Capitaine *Tizon* ; MM. *Lebreton de Bleſſin*, & *Deſſaudrais Sebire*, Armateurs de la *Comteſſe de Seran*, de 200 tonneaux, Capitaine *Menard* ; le *Brocanteur*, de 100 tonneaux, Capitaine *Lantillais*.

Pour les *Isles de l'Amérique*, il a été armé par M. *Chateaubriant*, Armateur du *Saint Jean Baptiſte*, de 400 tonneaux, Capitaine *Drieux* ; MM. *Lebreton de Bleſſin* & *Deſſaudrais Sebire*, Armateurs du Navire *le Fort*, de 400 tonneaux, Capitaine *Michel* ; M *Magon de Coetizac*, Armateur du *Favori*, de 300 tonneaux, Capitaine *Boſſinot de Vauv.* M. *Pottier de la Houſſaye* l'aîné, Armateur des *Deux Amis*, de 100 tonneaux, Capitaine *Peltier.*

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navire.*

Du 15 au 22 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port 19 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Saint Caſt*, de 330 tonneaux, Capitaine *le Heudé*, venant de Léogane avec 287 bariques 10 quarts de ſucre terré & tête, 116 bariques 3 quarts de ſucre brut, indigo, café, coton, carret, cahohanne, confitures, ſyrops, cuirs ſalés & bois de campêche ; le *Saint Jacques* Capitaine *Servanteau*, venant du Banc de Terre-Neuve à la conſignation de MM. *veune Geſlin & fils*, avec morue & huile de morue ; l'*Américaine*, Capitaine *L. Mercier*, venant de Bouin avec feves & froment ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Guillaume Philippe* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre le Gal*, venant tous deux de Morlaix avec lin, morue, ſuif, beurre & plomb ; le *Saint Michel*, Capitaine *André Guillou*, venant de Concarneau avec ſardines, huile de ſardines & beurre ; le *S. Louis*, Capitaine *Louis Garnier*, venant de Bordeaux avec vin, farine & bouchons de liege, la *Sainte Anne*, Capitaine *Guyot* ; la *Grange*, Capitaine *Jean Pelletier*, venant tous deux de Marſeille avec riz, ſavon, amandes, coton & droguerie ; la *Bergere*, Capitaine *Arnaud Dupuy* ; l'*Aimable Thérèſe*, Capitaine *Antoine Rabiou* ; l'*Arc en-Ciel*, Capitaine *Mathieu Boulé*, venant tous trois de l'Iſle de Ré avec vin rouge ; le *Gendarme*, Capitaine *Joſeph Cadou* ; les *Trois Freres*, Capitaine *Jean Cartel*, venant de Dunkerque avec harengs, fromage, quincaillerie & épicerie ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *François le Moyne* ; la *Thetis*, Capitaine *François Morailleau*, venant tous deux de Bayonne avec réſine ; le *Saint Jean*, Capitaine *François Soubite*, venant de Boulogne avec de la verrerie ; la *Catherine Joſeph*, Capitaine *François Bereſay*, venant de Charente avec vin, pierres à fuſils & draperie ; l'*Aimable Roſe*, Capitaine *Georges Alexis Hard*, venant de Rouen avec plâtre, couvertures de laine & toile cirée ; des Etrangers, le *S. François Xavier*, Capitaine *Germino Puich*, venant d'Eſpagne avec fer en barres, laine & vin ; le *Jeune Jean*, Capitaine *Baltel de Vinck*, venant d'Amſterdam avec toiles à voile, cendre de tourbes & droguerie ; le *Prince Charles*, Capitaine *James Chriſti*, venant de Gothembourg avec planches, fer, acier & harengs ; la *Dame Eliſabeth Clara*, Capitaine *Valſe Heſſel*, venant de Memel en Friſe avec bois de mérein, eſpars, mâtéraux, ſoliveaux & bourdilles ; l'*Albertine*, Capitaine *Pieter Kerlang*, venant de Stockholm avec goudron, brai gras, barres d'anſpects & gamelles de bois ; le *Saint Julien*, Capitaine *Emmanuel de Andicocchia*, venant de Noirmou-

tiers avec du ſel ; le *François*, Capitaine *Etienne Rickard*, venant de Bergues ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François ; ſçavoir, le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel* ; l'*Union*, de 150 tonneaux, Capitaine *le Beau*, allant tous deux en Guinée ; la *Manon*, de 180 tonneaux, Capitaine *Millet*, allant à Cette avec méteil & ſeigle ; le *Saint Jean*, de 45 tonneaux, Capitaine *Charles Gautreau*, allant à Bayonne & à Saint Sebaſtien avec pierres à fuſils, coutil, fayence, quincaillerie, nattes, toile, ſucre terré & feves.

Navire en Armement.

De Nantes, *le 22 Janvier 1768.*

Les Navires Etranger le *Neptune*, de 140 tonneaux, Capitaine *Cornelis Pouzebout* ; la *Demoiſelle Anne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Barent Adrians*, Interprête le ſieur *Odiette* ; la *Sara Helena*, de 120 tonneaux, Capitaine *Lieven den Boegh*, Interprête le ſieur *Van Neunen* ; le *François & Eliſabeth*, de 100 tonneaux, Capitaine *Etienne Rice* ; le *Goilan de la mer*, de 60 tonneaux, Capitaine *Leendert Johannes*, Interprête pour ces deux Navires le ſieur *Odiette*, ſont tous cinq en charge dans ce Port ; les deux premiers pour Bruges, le troiſiéme pour Middelbourg, le quatriéme pour Lisbonne, & le cinquiéme pour Cadix.

De Rouen, *le 24 Janvier 1768.*

Le Navire la *Syrene* de Rouen, & de 120 tonneaux ou environ, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 9 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, eſt en charge dans ce Port pour Lisbonne, & partira dans les premiers jours de Février 1768.

Ceux qui auront des Marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, Négociants, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *le Boulenger*, ſon Courtier.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 19 au 23 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires Francois & Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Phœnix*, Capitaine *Vanſtebel* de Dunkerque, venant de Marſeille avec diverſes ſortes de marchandiſes ; le *Joſeph Marie*, Capitaine *Leprieur* de Cherbourg, venant de ce même endroit avec lard, jambons, langues, beurre & chandelles pour les Iſles ; le *Lyon* de Fecamp, Capitaine *Dorinne*, venant de la Martinique & de la Guadeloupe en 59 jours de traverſée chargé de marchandiſes des Colonies. Ce Navire eſt celui dont il a été fait mention à l'article de Honfleurs dans le Supplément de la précédente Gazette ; des Etrangers ; le *Jean & Babet*, Capitaine *George Jowin* de Northam en Angleterre, venant de Corck avec bœuf & beurre ; la *Croix de Chêne*, Capitaine *Richard Martin* Anglois, venant de Dublin avec bœuf & poil de chêvre ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Koogman* Hollandois, venant d'Alicante chargé de ſoude, d'amandes, d'anis, de graine d'épine & de vin.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 19 & le 22 Janvier deux petits Batteaux chargés de harengs qui étoient entrés de relâche depuis le 9, venant de Dieppe, repartis le 22 pour Rouen ; & deux Navires François ; ſçavoir, la *Syrene*, Capitaine *Boutard*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Lisbonne ; le *Romain*, Capitaine *Hue*, de relâche depuis le 5 venant de Dunkerque avec harengs, ſaumon, morue & graine de lin, parti le 19 pour Rouen.

Le Navire les *Bons Amis*, Capitaine *Lemire* du Havre, venu de l'Orient & entré au Havre le 18 Janvier chargé de thé, café, poivre & bois d'ébene pour Quillebœuf & Rouen, s'eſt trouvé ſi fort endommagé qu'on eſt obligé de décharger ſa cargaiſon dans ce Port.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 2 Janvier.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 14 Décembre 1767.

UN très-gros Marchand de grain de Norfolk nous mande que l'orge y a baiſſé la ſemaine derniere d'un jour de marché à l'autre, de 6 shellins le quarter, c'eſt à dire, de 29 à 23 shellins. L'on eſt entiérement redevable de cette diminution à la crainte qu'ont eu les Fermiers qu'il ne fût défendu aux Diſtilateurs de faire uſage d'aucune eſpece de grains, ainſi qu'il leur a été fait de diſtiller du froment. Le public doit voir avec plaiſir les heureux effets de la bonne conduite du Gouvernement. Les prix de toutes ſortes de grains ont pareillement baiſſé par la même raiſon dans les marchés de Londres & des environs ; mais s'il continue à être permis de faire des eaux-de-vie de grain, tous les grains en géneral hauſſeront de prix, & le pain ſera encore beaucoup plus cher qu'il ne l'eſt à préſent, de ſorte que le pauvre ſera entiérement affamé. Pour lors ſur qui retombera la faute ? Rien ne pourra garantir cette Nation de la cruelle famine qui la menace, & le pain ſera cher tant que l'on ne conſervera pas l'orge auſſi bien que le froment pour la nourriture ; on peut eſſayer de vingt autres expédients, mais on ne peut s'attendre qu'ils produiront aucun effet.

EXTRAIT

D'une lettre de Suſſex, en date du 18 Nov.

C'eſt un ſpectacle bien touchant de voir les Laboureurs aller battre le grain avec un morceau ſeulement de mauvais *poudain*, (parce qu'ils ne peuvent pas avoir de pain) & boire de l'eau depuis que la dreche ne ſe vend pas moins de 5 & 5 ß 6 d. le boiſſeau : de ſorte que non-ſeulement ces pauvres gens, mais même les Marchands qui habitent les Villes de marché & les Bourgs, & les Braſſeurs ordinaires, ne peuvent braſſer dans le pays, ce qui eſt cauſe que les Habitans ne peuvent pas avoir de levure pour faire du pain, quand même ils pourroient avoir le froment à 7 ou 8 ß le boiſſeau. On ſçait très-bien qu'on eſt obligé ici de faire fort ſouvent plus de dix milles pour avoir de la levure, & qu'on eſt obligé de revenir ſans en avoir. Ce ſont des faits que l'on ne peut que trop bien atteſter, & voici la troiſiéme année que le peuple vit, ou plutôt languit dans une ſi grande miſere.

Comme il eſt néceſſaire qu'un Médecin connoiſſe la véritable cauſe d'une maladie, avant de pouvoir preſcrire un remede qui lui ſoit propre ; de même les Médecins de l'État doivent connoître parfaitement les cauſes qui ont contribué à faire naître quelque maladie dans le corps politique avant de publier une loi propre à ſa guériſon ; je parlerai de pluſieurs cauſes, qui ſelon moi ont

occaſionné la cherté actuelle des grains, & de toutes les autres denrées du Royaume.

1°. L'augmentation du prix des baux des Fermes.

2°. La taxe ſur les denrées de premiere néceſſité.

3°. L'agrandiſſement des fermes, ou la réunion de pluſieurs petites fermes en une.

4°. La gratification accordée ſur l'exportation des grains.

5°. L'augmentation conſidérable des chevaux en Angleterre.

6°. L'habitude que l'on a perdue de labourer avec les bœufs comme anciennement.

7°. Le défaut d'une loi efficace pour punir les Monopoleurs & les Regratiers.

8°. Le manque d'un ſeul & même réglement de poids & de meſure dans tout le Royaume.

9°. Le défaut d'une bonne police pour nos marchés en général.

10°. La défenſe d'importer des beſtiaux en vie, & autres denrées de premiere néceſſité.

11°. Le luxe qui s'eſt introduit depuis quelques années parmi nos Fermiers.

12°. L'augmentation conſidérable dans le nombre des Habitans de la Métropole.

Tous les articles que je viens de citer, peuvent être regardés ſelon moi, comme des cauſes qui contribuent à la cherté actuelle des grains, & des autres denrées.

Signé PRO PATRIA.

P. S. Les remiſes des droits payés, qui ſont accordées à ceux qui exportent, ne ſont que des ſupercheries, attendu qu'elles ne ſont pas auſſi avantageuſes au commerce qu'à certaines gens qui ſçavent en faire leur profit.

DE LONDRES.

Une Requête des *Faiſeurs de dreche* contre le bill pour la continuation de la défenſe d'exportation de la dreche, a été rejettée par la Chambre, quoiqu'ils euſſent aſſuré que le *malt* ou la dreche pour lequel ils ſollicitoient une exemption de la loi qui eſt ſur le point d'être paſſée, étoit en petite quantité, & qu'il ne pouvoit ſervir qu'aux Diſtillateurs Hollandois, n'étant fait qu'avec de l'orge d'une qualité inférieure.

DIFFÉRENS AVANTAGES

Qu'on peut tirer des défrichemens, par M. Sarcey de Sutieres.

On ſe plaint avec raiſon des horribles degats que les rats, les ſouris, les mulots, les courtillieres & différentes eſpeces d'inſectes font dans les diverſes productions de la terre; on demande tous les jours des ſecrets pour détruire ces animaux qui diminuent conſidérablement nos récoltes; mais après bien des peines, on ſe trouve toujours dans la même ſituation: la raiſon, c'eſt qu'on n'a pas coupé le mal par la racine. Tant qu'on ſera voiſin de terres en friche, on travaillera inutilement à ſe garantir de toutes les vermines qui déſolent le Cultivateur; car les terres incultes ſont comme le repaire de ces différens animaux, qui, tranquilles dans ces terreins s'y multiplient à l'infini, & ſe jettent enſuite ſur les terres cultivées, ou bien ils y ſont portés par un coup de vent. Anſi l'unique moyen de ſe délivrer de ces êtres deſtructeurs, ſeroit de mettre en bonne culture tout ce qui eſt en friche, autant qu'il eſt poſſible. Je ferai voir plus bas la preuve de ce que j'avance; je vais auparavant traiter tout ce qui concerne les défrichemens, & ce ne ſera qu'en parlant des labours, que je donnerai les moyens de détruire toutes les vermines qui nous cauſent tant de pertes.

J'ai parcouru tout le Royaume pour examiner les différentes natures de terre, & ſur-tout celles qui étoient en Landes & en marais. J'ai obſervé qu'une très-grande partie de ces landes n'étoit couverte que de vignons, de bruyeres, de fougeres & de mouſſe; dans d'autres il n'y pouſſoit que de l'ajonc, dans d'autres de la bruyere ſeulement; & enfin, que d'autres produiſoient en même-temps de la bruyere & de la fougere. Ces différentes ſortes de ſols ſont donc tous caractériſés par leurs diverſes productions qui ſont analogues à leur nature. On peut donc juger qu'elles ſont ſuſceptibles de rapport, & quelles doivent être la quantité & la qualité des ſemences qu'on peut leur confier.

Je ne m'étendrai point ſur les maux qui réſultent de ces mauvais pâturages, des landes & des terres marécageuſes; je ne ferois

que répéter ce qui a été dit sur cette matiere dans les Gazettes & Journaux, & ce qu'une malheureuse expérience ne confirme que trop tous les jours. Ceux qui pourroient en douter, n'auroient qu'à se transporter dans ces pays où il n'y a que de vaines pâtures, ils y verroient des troupeaux foibles, languissans & en petite quantité.

Pour remédier à ce premier mal qui entretient la misere des Habitans de ces cantons, & qui empêche que le bétail ne se multiplie autant qu'il seroit possible, il est donc nécessaire de défricher toutes ces landes, dont la plupart ont été cultivées autrefois, puisqu'on y remarque encore des sillons, des planches, des raies, d'anciens vestiges de fossés qui séparoient les différentes possessions, & qu'on trouve même quelques restes des fondemens de maisons. On peut se convaincre de la bonté de ces terres, qui sans doute ont été abandonnées dans des temps de troubles, par les récoltes que produisent celles qui les avoisinent & qui sont de même nature. On le prouve facilement par les plantes qui leur sont communes & qu'elles produisent naturellement. C'est une marque certaine pour comparer une terre à une autre, & voir si elles sont de la même qualité ou si elles sont différentes. Deux sols très-éloignés qui produisent naturellement les mêmes plantes, sont surement de la même nature. D'après de telles observations, on connoît les productions qui leur sont propres, & on est assuré de l'espece de récolte qu'on doit avoir.

La suite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCES DE LIVRES.

Purification de l'air croupissant dans les Hôpitaux, les Prisons & les Vaisseaux de mer, par le moyen d'un renouvellement continuel d'air pur & frais, qui en emportera aussi continuellement la mauvaise odeur, & qui d'infectes que sont ces lieux, les rendra sains & habitables; avec une application de ce moyen de renouvellement, pour rafraichir pendant les grandes chaleurs de l'été, l'air des appartemens, celui des églises, des salles d'Audience & des spectacles, celui des maisons religieuses & de tous les lieux d'assemblée, de même que des magasins, manufactures, &c. & enfin le moyen d'ôter l'odeur infecte que les commodités répandent dans la plupart des maisons où il y en a. On y a joint une seconde édition *du manuel des Laboureurs, réduisant à quatre chefs principaux ce qu'il y a d'essentiel à la bonne culture des champs.* Par M. Genneté, premier Physicien de S. M. J. A Nancy, chez Leclerc, & se trouve à Paris chez Merlin, 1767.

GUTEBRUECKS GESAMLETER UNTERRICHT VON SCAAFEN, *&c.* C. à D. *Instructions choisies concernant les bêtes à laine & les bergeries, seconde partie, recueillie par M. Gutebruecks.* A Leipsick 1767.

Cette seconde partie contient trente-cinq chapitres dans lesquels on trouve ce qui a été de mieux traité sur cette matiere, soit par les anciens, soit par les modernes.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & successions.

A Vendre, un terrein situé au Morne du Bonnet, consistant en 10 quarreaux de terre en bois de bout, & une pace sise à Caracole avec 12000 pieds de café en rapport. Il faut s'adresser à M. *E. Gayot*, chez M. *Lerets*, passager, quai S. Louis, au Cap.

A vendre, une habitation sise aux Escaliers, quartier de Limonade, consistant en 40 quarreaux de terre, dont environ 4 quarreaux défrichés & plantés en manioc & autres vivres, le reste en bois de bout. On s'adressera à M. *Leclerc*, Procureur au Cap.

SUCCESSION.

Les créanciers du feu sieur *Girollet de la Belletrie*, sont priés de la part de M^e. *Dufresne*, de lui remettre l'état de leurs créances.

Nota. *L'arrangement typographique oblige de renvoyer le tableau des grains au commerce.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
Beauvais.	27	5	4
Brie C. Rob.			
Brayſur Seine	24	6	
Compiegne.	26	9	6
Corbeil.	26		
Dammartin.	27	5	
Dreux.	18	18	6
Etampes.	22	14	8
Fontaineblau.			
Joigny.	20	13	
Mantes.	24	8	4
Meaux.	27	10	
Melun.			
Montereau.	20	5	
Montlhery.			
Nogent.	20	18	6
Pontoiſe.	29*		
Provins.			
Roſoi.	22	10	4
S. Florentin.	22		
S. Ger. en L.			
Senlis.	22	3	
Sens.	18*	15	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	11	10
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	8	13	10
Foin le q.			
Paille le q.			

CHAALONS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	17	10	3
CHAALONS.	18	15	
Chaumont.	18		
Epernay.	18	9	
Joinville.	21	2	7
Langres.	20		
Mezieres.	18	2	2
Reims.	23*	4	9
Rethel.	17	13	8
St. Dizier.	16	6	6
Sainte - Menehoult.	15*	10	
Sezanne.	21	2	6
Troyes.	19	1	
Vaucouleurs.	17		7
Vitry.	17	2	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18		
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	4	16	10
Foin le q.	1	12	9
Paille le q.		14	3

POITIERS			
LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Chatelleraut.	15	4	
Chatillon.	15	5	5
Confolens.	15	6	
Fontenay.	18*	5	
Les Sables.	17	5	7
Nyort.	16	4	
POITIERS.	16	11	5
St. Maixent.	16	16	
Thouars.	14*	8	
PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	1	7
Pain la liv.		1	11
Avoine le ſ.	6	15	9
Foin le q.	3	5	6
Paille le q.		19	8

SUITE *du prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Déc.*

GARAS BLANCS.

A 1 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 17 à 17 ℔ 2 ß. — A 2 G. de 19 ℔ 6 ß. — A 4 G. de 18 ℔ 13 ß à 18 ℔ 14 ß. — A 7 G. de 18 ℔ 15 ß à 18 ℔ 17 ß. — A 8 G. de 20 ℔ 12 ß. — d°. de 15 à 15 aunes & demie 7 huit, du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, 1 G. de 20 ℔ 2 ß. — d°. du *Condé* 1 G. de 20 ℔ 10 ß. — 2 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 21 ℔ 16 ß. — 3 G. de 22 ℔ 8 ß. — 1 G. du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 29 à 30 aunes ſur 7 huit, de 34 ℔ 11 ß à 36 ℔. — d°. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 36 ℔ 13 ß à 37 ℔. — d°. de 28 & demie à 29 aunes, ſur 7 huit du Vaiſſeau le *Condé*, de 35 ℔. — du Vaiſſeau l'*Ajax*, 2 G. de 40 ℔ 1 ß. — d°. de 29 à 30 aunes, ſur 7 huit, du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 40 ℔ 2 ß. — A 1 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 36 ℔ 10 ß. — 1

G. du même Vaiſſeau, même aunage, de 35 ℔ 16 ß à 35 ℔ 18 ß. — d°. du Vaiſſeau le *Condé*, de 28 & demie à 29 aunes, ſur 7 huit. de 36 ℔ 2 ß. — 2 G. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 29 à 30 aunes, ſur 7 huit, de 38 ℔ 4 ß à 39 ℔. — 3 G. du même Vaiſſeau, même aunage, de 42 ℔ 1 ß. — *idem* 4 G. de 40 ℔ 2 ß à 40 ℔ 4 ß. — *idem* 5 G. de 42 ℔ 10 ß.

Cours des Eaux-de-vie.

A *Dunkerque*, l'eau-de-vie de Bordeaux, 38 ß le pot; celle d'Oleron, de la Rochelle & de l'Iſle de Ré, 37 ß 6 d.

A *Nantes*, de 160 à 170 ℔ les 29 veltes: les vins, de 200 à 240 ℔.

A *Bordeaux*, l'eau-de-vie, 160 ℔ les 32 veltes.

PRIX DU FRET AU HAVRE.

Pour tous les endroits de l'Amérique indiſtinctement . . . . . 150 ℔ du tonneau

Hambourg	Sucre, . . . 8 marcs lubs	}	du tonneau de 2000 l.
	Café, . . . 10 . . .		
	Indigo, . . . 20 ß lubs.		du cent poid de marc.
Amſterdam	Sucre, . . . 6 . . .	}	fl. du tonn. de 2000 l.
	Café, . . . 9 . . .		
	Indigo, . . . 1 . . .		du c. p. poid de marc.
Roterdam.	Sucre, . . . 5 ½ . . .	}	fl. du tonn. de 2000 l.
	Café, . . . 9 . . .		
	Indigo, . . . 1 . . .		du c. p. poid de marc.

Cadix.	Chapeaux caſtors le cent en nombre . . .	40	*Réaux.*
	Idem & demi caſtors	30	
	Mercerie & clincaillerie, le cent peſant .	10	
	Toile de Rouen, les 1000 aunes . .	40	
	Idem de Laval le cent peſant, . . .	12	
	Idem de S. Quentin, le cent peſant, .	16	
	Siamoiſe, le cent peſant, . . .	10	
	Draps de Sedan, } . . .	14	
	tous autres draps, } Le cent peſant, .	12	
	La féraille, } . . .	8	
	Toutes les marchandiſes orfevrerie, dorées ou argentées, .	50	du cent p°.

Lisbonne.	Gallons d'or & d'argent, . . . }	5	*Piaſtres.*
	Dorures, ... }		
	Etoffe de ſoie & or, ...	3	
	Laine & ſoie, ...	2	
	Etoffe laine ſeule, ...	¾	
	Dentelles, ...	3	
	Draps de Sedan, Elbeuf, Abbeville, .	1	
	Louviers, ...	15	
	Chapeaux, caſtors, ...	3	

On paye en outre du prix du fret 20 p ⅋ d'avaries & chapeaux.

Pour Cadix & Lisb. les prix ſont les mêmes de Rouen, que ceux du Havre, en retour, idem.

DE CADIX, *le 4 Décembre 1767.*

Le Vaiſſeau de guerre Eſpagnol le *Terrible*, qui étoit parti d'ici le 4 du mois de Novembre dernier, pour eſcorter juſqu'à une certaine hauteur, le Vaiſſeau de regiſtre l'*Oriflame*, allant à Buenos-Ayres, & pour croiſer enſuite ſur les Caps, rentra dernièrement en cette Baye. La Flute Françoiſe la *Tampone*, y relâcha avant-hier au ſoir. Ce dernier Bâtiment commandé par le Chevalier de Jauvry, vient de Bayonne avec une cargaiſon de bois & de mâtures pour les Arſenaux de Toulon. Elle n'a pu encore entrer dans le Port à cauſe d'une violente tempête qui s'eſt élevée hier vers les 5 heures du matin, accompagnée d'un vent impétueux de Nord & de Nord-Eſt, qui a

fait échouer environ vingt-cinq bâtimens de différentes Nations, indépendamment d'un très-grand nombre de petits bateaux, felouques ou canots qui étoient le long du quai. Pluſieurs perſonnes ont péri par cet accident. Ce matin il eſt tombé de la neige, ce qui eſt très-rare en ce pays. On eſpere que cette neige calmera le vent, qui quoique moins fort, continue cependant de ſouffler avec beaucoup de violence.

Le 2 de ce mois un Navire Suédois arrivé derniérement de la Baltique avec une cargaiſon de fer & de planches pour cette place, prit feu tout à coup, & on ne s'en apperçut au-dehors qu'au moment de l'exploſion des poudres. Ce bâtiment ſauta en l'air, & onze perſonnes qui étoient à bord ont perdu la vie. Le Capitaine & deux de ſes Matelots étoient alors à terre. On eſpere qu'il ſera poſſible de ſauver quelques débris du Vaiſſeau & une partie de ſa cargaiſon.

COURS DES CHANGES (a)

A

PARIS. *le 30 Déc.*		DUNKERQUE. *du 10 au 20 Déc.*	LYON. *le 22 Déc.*		BORDEAUX. *le 24 Déc.*	
Amſterdam,	55	Londres à deux uſances 22 l. 18 ſ. ſt. la l.	Amſterdam,	54. 7 8e.	Amſt.	54. 7. 8e. 55.
Londres,	31. 5 8e.		Auguſte,	51 ½		
Hambourg,	176 ½	Amſterdam à deux uſances, 218 l. 15 ſ. pour cent fl. banco.	Vienne,	51 ½	Lond.	31. 13. 16e.
Madrid,	15 6		Londres,	31. 5 8e.		
Cadix,	15 4	Paris à deux uſances un quart pour cent perte.	Livourne,	95 ⅛		
Livourne,	95 ¼		Gênes,	93 ¾ ⅛		
Lyon, Rois,	⅛ p	Idem à court jour, un demi p. cent ben.	Madrid,	76 ⅛	Hambourg,	27 ⅛
			Cadix,	75 ¾ à 7 8e.		
			Paris,	¼ perte.		
			Marſeille,	¾ pe.		
			Dépot p. Rois,	1 ¼		
			Piaſtres,	49. 11. 3	Paris échu,	au p.

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 23 Dec. 1767.*

Les Navires François la *Syrene*, de 150 tonneaux Capitaine l'*Anglois*, Armateurs MM. *Longuemare de la Salle*; le *Neptune* (b) Capitaine *Mouton*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Port-au-Prince, doit partir à la fin de Janvier prochain; le ſecond qui acheve de charger au Havre pour Lisbonne, partira vers le 15 de Janvier. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer au Capitaine ou à M. *Lebourgeois*, Correſpondant de ce Navire.

Les nouvelles ſur la perte de pluſieurs Navires dans la mer du Nord, ont été malheureuſement confirmées par des lettres qui aſſurent qu'il y a un grand nombre de bâtimens Danois, Suédois, Hollandois & autres totalement perdus, ce qui n'eſt que trop prouvé par la quantité de corps morts jettés ſur le rivage. Le Navire la *Catherine*, Capitaine *Corck Dirk*, parti de ce Port le 19 Novembre dernier, chargé de ſucre & de café, a été du nombre des malheureux:

(a) *Pour répondre au deſir de pluſieurs Négocians qui nous ont demandé de mettre dans notre Gazette le cours des changes des principales Places du Royaume, nous donnerons chaque ſemaine les changes de* Paris, *de* Dunkerque, *de* Rouen, *de* Nantes, *de* Lyon, *de* Bordeaux *& de* Marſeille.

(b) *Ce Navire eſt venu de Rouen le 22, avec quelques marchandiſes.*

le Capitaine s'eſt cependant ſauvé lui ſecond.

Le Navire la *Foy*, du Havre, Capitaine *Granguet*, venant du banc de Terre-Neuve, a reçu le 14 Novembre dernier, un coup de vent qui l'a raſé de tous ſes mâts. L'équipage manquant de vivres, & exténué de fatigues, a été ſecouru par des Pilotes de Dieppe vers le 19 ou 20 Décembre; ces Pilotes ont rémorqué le bâtiment juſqu'au Port de Dieppe, où l'on compte qu'il eſt entré le 23.

DE ROUEN, *le 24 Décembre 1767.*

Le Navire la *Ville d'Amſterdam*, de 80 tonneaux, Capitaine *Johannes Van Eick*, eſt en charge dans ce Port pour Amſterdam : ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Bulgen* ſon interprete, demeurant derriere les murs de la Bourſe, à Rouen.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 16 Décembre 1767.*

Londres.	34 9	
Ditto à 2 uſances.	34 7	
Paris.	54 5/16	
Ditto à 2 uſances.	54 1/16	54
Bordeaux	54	
Ditto à 2 uſances.	54	
La Rochelle.	54	
Bilbao	94 1/2	1/4
Madrid	95 1/4	95
Cadix.	95	94 3/4
Séville	95	
Lisbonne.	46 1/8	
Veniſe	88	
Gênes	85	
Livourne.	86 1/4	
Vienne.	35 1/4	
Hambourg	32 7/16	
Anvers & Gand	4	
Bruxelles	4	
Zélande.	2	
Rotterdam	1/4	
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4 7/8	p 0/0

AVIS.

M. Devaux, Maître-ès-Arts, vient d'établir une penſion à Auteuil près de Paris. Son logement conſiſte en une grande cour, un beau jardin, de beaux appartemens. Outre cet agrément, on conduit les jeunes gens dans le bois de Boulogne pour s'y promener. La nourriture qu'on donne aux enfans eſt très-bonne. On les reçoit à tout âge, & on les inſtruit dans toutes les ſciences qu'ils ſont ſuſceptibles d'apprendre.

AUTRE.

A vendre à l'Hôtel royal des Invalides, des rognures de peaux de buffle jaune & blanc en gros ou en détail, à 8 ß la livre. Il faut s'adreſſer à MM. Marois & Chatillon.

AUTRE.

Le ſieur Lariviere vient encore de perfectionner ſes cuirs pour repaſſer les raſoirs, & les boules pour froter ces cuirs tous les ſix mois ſeulement. La boule & le cuir ſont de 30 ß. Il demeure à Paris, rue des Petits Carreaux, quartier de la Ville-neuve, chez un Tourneur.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 31 Décembre 1767.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	698			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	17	6	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	15		

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Lieutenant général de Police de Nantes, créée à l'inſtar de celle de Paris, donnant 1100 ℔ de gages, ſans aucune retenue; droit de *Committimus*, tous les priviléges, prérogatives & exemptions at-

tachées aux charges de cette nature. Il faut s'adreſſer à M. *de Valleton de la Baroſſiere*, propriétaire, rue baſſe de Verdun; ou à M^e. *Coiſcaud*, Notaire, rue de la Juiverie, qui donneront toutes facilités pour les payemens.

Charge de Préſident-Tréſorier de France, de la Généralité de Poitiers, produiſant 2321 ℔ 10 ß de gages, & une portion de gages communs, que la réſidence peut porter juſqu'à 400 ℔. Étant poſſédée par le pere & le fils, elle donne la nobleſſe. Le titulaire peut acquérir & vendre dans le Fief du Roi, ſans payer de lods & ventes. Il faut s'adreſſer à M^e. *Coiſcaud*, Notaire, rue de la Juiverie, qui donnera tous les éclairciſſemens néceſſaires, & procurera toutes les facilités pour le payement.

Charge de Conſeiller du Roi, Juge-Garde-Marteau des Eaux, Bois & Forêts, dont étoit pourvu feu M. des Rues. Il faut s'adreſſer à M^e. *Herault*, Notaire, haute grande rue, à Nantes.

Charge de Conſeiller du Roi, Subſtitut de M. le Procureur général en la Cour des Monnoies de Lyon, à vendre; avec privilege d'exemption de tailles & de capitation dans les endroits où l'on poſſéde des biens, attendu que la capitation fixée à 42 ℔, eſt retenue ſur les gages par le Payeur des gages de la Cour. Il eſt dû annuellement un minot de ſel de franc-ſalé. Cette charge porte encore exemption de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, de milice pour un domeſtique, des corvées de grand chemin pour les chevaux ou beſtiaux au ſervice de leur Maître, & de toutes charges municipales. S'adreſſer à M. *Rivat*, Notaire, rue S. Jean, près de la place neuve, à Lyon.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 16 Décem. 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . .	520
De la Com. Hol. des In. Occ.	36
De la Banque d'Angleterre.	160 3/8
De la Com. Ang. des In. Or.	267 1/2
De la Com. de la Mer du Sud.	111 1/2
Annuités à 4 p ℅ 1760 . . .	102 3/4
Conſolidées à 3 p ℅ . . .	91 3/4

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Janv.
L'Empereur,	1^e.	M.	8
Maupaſſant,	4^e.	M.	8
Deſchamps,	5^e.	L.	8
Boſcheron,	6^e.	M.	4
Fauveau,	7^e.	M.	8
Peinchein,	25^e.	toutes l.	2
Baroy,	27^e.	P.	8
De la charmotte,	30^e.	toutes l.	8
De Joantho Duj.	32^e.	toutes l.	4
Guidy,	34^e.	toutes l.	8
Aliſſan,	39^e.	toutes l.	4
Lenoir,	45^e.	N.	2
De Montal,	46^e.	toutes l.	8
De Lauge,	48^e.	S.	7
Molliere,	51^e.	P.	4
Thevenin,	54^e.	M.	4
De S^t. Janvier,	55^e.	M.	4
Patu,	56^e.	toutes l.	8
Maſſon,	59^e.	M.	4
Duval,	63^e.	toutes l.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1280 . . .	1282 1/2 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	395	395 . . . .
Prom. a 5 p ℅. .	. . . . .	22	. . . . .
Prom. a 4 p ℅. .	. . . . .	39	39 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	402	402 . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	847 1/2 . . .	850 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	. . . . .	4	4 . . . .
Annuités. . .	FESTE.	. . . . .	350 . . . .
Coup. d'An. .	. . . . .	68 1/2 68 . . .	68 . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	31	31 . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	32 1/2	32 1/2 32. 32 1/2 .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	36. 37 5^m . .	37 . . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	16. 11^e. 21 . .	16 15 1/2 11^e. 21
Nouette. . .	. . . . .	30 1/2 31 . . .	31 . . . .
Ac. de la caiſſe .		. . . . .	1120 . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ℅ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 1.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Décemb. 1767, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François de 527 tonneaux, 4 Anglois, de 190 tonneaux, 8 Hollandois de 548 tonneaux, & 1 Suedois de 150 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Romain*, Capitaine *Jean Hue*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Dominique Verhacge*, venant du Havre & de Rouen avec papier, velours de coton, fayence, canons & boulets de fer, grès & autres marchandiſes; le *S. Mathieu*, Capitaine *Mathieu Bacteman*, venant d'Etaples chargé d'huile; la *Félicité* de Boulogne, Capitaine *Ant. Dupont*, venant de Boulogne avec biere & cidre; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Niewport avec chaudrons de cuivre & autres marchandiſes; la *Marie Marthe* de Dieppe, Capitaine *Jean-Baptiſte Terſenier*, venant de Charente chargé d'eau-de-vie; la *Marquiſe de Muro*, Capitaine *Charles Henri*, venant de Calais ſur leſt; la *Fertille*, Capitaine *Guil Dewindt*, venant de Marſeille avec ſavon, coton, huile & diverſes autres marchandiſes; des Anglois, la *Loyale Jeanne*, venant de Londres avec tabac en feuilles, fer, plomb & autres marchandiſes; l'*Elinon & Marie*, venant de Kinſale; la *Jeannette*, venant de Greneſey; la *Volonté d'Amis*, venant de Rocheſter tous trois ſur leſt, des Hollandois, la *Fortune*; les *Deux Freres*, venant tous deux d'Oſtende; les *Deux Freres*, venant de Terveer; le *Jeune Jeſſe*, venant de Schiedam; le *Jeune Albert*; le *Jeune Jean*, venant tous deux d'Amſterdam; l'*Anne*, venant de Roterdam; les *Trois Freres*, venant de Dort tous huit chargés de toiles blanches, rayées, gingas, peaux, acier, fromages, quincailleries, merceries & autres marchandiſes; l'*Etoile du Nord*, Suedois, venant de Saint Uubes avec ſel, fruits, figues & amandes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 12 Navires François, de 1040 tonneaux, 13 Anglois de 1074 tonneaux, 6 Hollandois de 458 tonneaux, & 1 Eſpagnol de 60 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Olyve*, allant au Port-au-Prince; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine *Nicolas Delille*, allant à Cadix avec 1350 ſacs de bled; la *Sainte Anne* de Briac, Capitaine *Felix Joulain*; le *Normand*, Capitaine *Guil. Cadick*, allant tous deux à Saint Malo chargés de harengs, graine de lin, de beurre, de houblon & d'autres marchandiſes; le *Hareng Couronné*, Capitaine *Gaſpard de Geus*; le *Saint Philippe*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Jacques Goiby*, allant tous deux à Bordeaux avec huile, amidon, harengs & autres marchandiſes; le *Gendarme* de Nantes ainſi que le ſuivant, Capitaine *Joſeph Cadou*; la *Sainte Anne*, Capitaine *J. d'Albarade*; la *Jeune Anne*, Copitaina *Louis Rombout*, allant tous trois à Nantes, le ſecond ſur leſt, les deux autres chargés de harengs, de plomb, de lin & d'autres marchandiſes; le *Bon Louis* de Cherbourg, Cap. *Bon François Martin*, allant à la Rochelle; le *Hazard* de Carteret, Cap. *Jacques Lemperiere*, allant au Havre avec tabac en feuilles; la *Petite Marie Anne* de Rouen, Capitaine *Jean-Pierre Hubert*, allant à Rouen avec morue, hareng & autres marchandiſes; des Anglois, la *Providence*, allant à Porto Porto; l'*Amitié*, allant à Grenock, tous deux ſur leſt; les *Deux Sœurs*; le *Gedeon & Hannach*; le *Jean & Marthe*; le *Kent*; le *Dunkerque*; la *Loyale Jeanne*, allant tous ſix Londres; la *Peggy*, allant à Bergues en Norwege; l'*Eliſabeth*, allant à Hull chargés tous huit d'eau de-vie, de fer, d'œufs, de ſuif & d'autres marchandiſes; la *Société unie*, allant à Bilbao avec thé, poutres & planches; le *Saint Patrice*, allant à Bergues avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; les *Trois Sœurs*, allant à Lisbonne avec charbon de terre & autres; des Hollandois, les *Trois Freres*, allant à Zericzée; les *Deux Freres*, allant à Oſtende, tous deux ſur leſt; le *Jeune Jacq.* allant à Nantes avec goudron, laine, citrons & autres; le *Jeune Ulrich*, allant à Hambourg; la *Dame Marie*, allant à Fleſſingue; les *Deux Freres*, allant à Terveer, chargé de tabac en côtes & en carottes & de diverſes autres marchandiſes; le *Saint Ignace*, Eſpagnol, allant à Saint Sebaſtien & à Bilbao chargé d'huile à brûler & autres.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 17 au 22 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Ports 5 Navires François & Etrangers; ſçavoir, le *Hazard*, Capitaine *Lemperiere*, de Carteret, venant de Dunkerque chargé de tabac en feuilles; l'*Aimable Société*, Capitaine *Frechon*, du Havre, venant de Breſt ſur leſt & avec quelques meubles; le *Hazard*, Capitaine *Romkes*, de Roterdam, venant d'Amſterdam avec brai, fer en barres, fil de laiton, meules à aiguiſer, fromages, feves, ſtockfiſchs & marchandiſes pour Guinée; la *Dame Suzanne*, Capitaine *Franſen*,

d'Amſterdam, venant de Port-Maurice & d'Oneille avec huile, citrons & marbre ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Bernard*, Anglois, venant de Torbey en Angleterre de relâche allant à Dunkerque.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des François, la *Catherine*, Capitaine *Legros*, allant à la Guadeloupe ; le *Maréchal de Lowendall*, Capitaine *Goſſelin*, allant aux Cayes Saint Louis ; la *Minerve*, Capitaine *Lemaître*, allant au Cap, à Saint Marc & au Port au Prince ; la *Gentille*, Capitaine *Fichet*, allant à Saint Brieux ; le *Pierre Marie*, Capitaine *Fortier*, allant à Brehat ; la *Catherine*, Capitaine *Perrot*, allant à Treguier ; la *Sainte Roze*, Capitaine *l'Anne*, allant à Bayonne ; l'*Eprevier*, Capitaine *le Pelley* ; la *Marie de Grace*, Capitaine *Leroy*, allant tous deux à Grandville ſur leſt ainſi que les quatre précédens ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Teſſier*, allant à Cherbourg (*) chargé de planches de ſapin ; la *Sainte Françoiſe* (**), Capitaine *Blavet*, allant à Saint Valeri-ſur-Somme; le *Mercure*, Capitaine *Carpentier*, allant à Cadix ; l'*Intelligent*, Capitaine *Leſot*, allant à Lisbonne, chargés tous deux en détail de différentes marchandiſes; la *Marie Hyacinthe*, Capitaine *Obet*, venu de Rouen avec diverſes marchandiſes, parti pour Morlaix ; des Etrangers, l'*Eliſabeth*, Capitaine *Solbe*, allant à Greneſey ; l'*Union*, Capitaine *Langrish* ; l'*Eprevier*, Capitaine *Coupland* ; le *Scamount*, Capitaine *Button*, allant tous trois en Angleterre ; le *Biddifort*, Capitaine *Ellis*, allant a Corck tous cinq ſur leſt ; le *Jeune Wigers*, Capitaine *Wigers*, Hollandois, allant à Amſterdam ; & le *Jooſt & Alida*, Capitaine *Boeſaard*, allant à Roterdam chargés l'un & l'autre de ſucre, de café & de peu d'indigo.

De l'Orient, *le 23 Décembre 1767.*

Le 22 on lança à la Mer un Navire de la Compagnie des Indes nommé l'*Actionnaire* percé pour 64 pieces de canons, & conſtruit par M. *Cambry*.

Les Navires de la Compagnie des Indes le *Berryer* & le *Briſſon*, ont fait voile l'un & l'autre le 23 Décembre, devant toucher tous les deux à Cadix, allant l'un à la Chine, & l'autre à Bingale.

(*) *Où il doit armer pour l'Amérique.*

(**) *Ce Navire eſt en relâche au Havre depuis le 14, venant de Marſeille.*

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 12 au 18 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Laurent Leluc*, venant de Belle Iſle avec des ſardines preſſées ; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Jean le Biboul* ; l'*Union*, Capitaine *François Chaton*, venant tous deux de l'Orient avec peaux de bœufs & de veaux, porcelaine, thé, café, poivre ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Joachim Drean*, venant de Vannes avec du miel & du beurre ; le *François & Eliſabeth*, Capitaine *Etienne Rice*, venant de Corck avec bœuf, langues, petit ſalé & beurre.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Bretagne*, de 300 tonneaux, Capitaine *Soliman*, allant à la Martinique ; l'*Africain*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pignon Blanc*, allant en Guinée ; le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, allant à la Guadaloupe, le *S. Michel*, de 250 tonneaux, Capitaine *Hardy*, allant au Cap ; le *Cheval Marin*, Capitaine *Simon Bureau*, allant à S. Ander avec papier, fayence, toile, mouchoirs de Chollet, ſavon & orge ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Julien l'Apartient*, allant à Cadix avec fayols, bas de fil, étamine, toile & mouchairs de Chollet ; le *Singe*, Capitaine *Pierre Pruneau*, allant à Lisbonne avec des pois blancs ; la *Thetis*, Capitaine *Bertho*, allant au Bouc en Provence avec froment & ſeigle ; le *Jeune Ielles*, Capitaine *Douwes Tienkes*, allant à Hambourg avec peaux de veaux corroyées, ſucre terré & thé.

De Marseille.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 6 Décembre 1767, 53 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, 2 alloient aux Colonies ; ſçavoir, l'*Hector*, Capitaine *Louis Bremond*, de Marſeille, parti pour Cayenne ; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon-Nicolas de Berne*, parti pour le Cap ; les autres alloient à Toulon, à Menton, à Cette, à Arles, à Saint Tropès, à Frejus, à Agde, à Nice, à Diano, à Antibes, à Oneille, à Caſſis, à Gênes, en Eſpagne, à Alicante, à Barcelonne, à Livourne, à Naples, à Meſſine, à Majorque, au Levant, à Conſtantinople, à Salonique, à Saint Jean d'Acre, en Barbarie, à Cadix, à Rouen, à Honfleurs, au Havre, à Roterdam, à Sainte Croix d'Amérique, chargés de diverſes marchandiſes du Levant & d'épiceries & merceries.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 9 Janvier.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 15 Décembre 1767.

NÉCESSITÉ

De faire profiter le Fermier de la réduction de la taxe des terres plutôt que le Propriétaire.

DAns un temps où la classe la plus utile & la plus précieuse des Sujets de Sa Majesté, c'est-à-dire, celle des Ouvriers & des Manufacturiers, souffre considérablement du prix exorbitant de toutes les especes de provisions, il est du devoir de tout bon Citoyen de contribuer autant qu'il est en lui au soulagement de cette même classe.

Je trouve qu'on peut dire avec raison, que dans la derniere Session du Parlement, on a passé un acte pour le soulagement de la classe opulente des Sujets de Sa Majesté, en réduisant la taxe sur les terres de quatre shellings, taux où elle étoit depuis plusieurs années, à trois shellins par livre. Je prétends que cet acte ne favorise que les riches. En effet, qui osera soutenir que le pauvre retire aucun avantage de la réduction qui a déjà lieu, ou qu'il en retireroit d'une nouvelle réduction, si l'on parvenoit à l'obtenir. Supposons pour un moment qu'on accordât cette nouvelle réduction, le pauvre y gagneroit-il la moindre chose? L'expérience du passé nous doit décider pour la négative. Mais si l'on faisoit une loi qui empêchât les Propriétaires des terres de profiter de la derniere réduction de ladite taxe, ainsi que de celle qui pourroit encore en être faite par la suite, & qui assurât cet avantage aux Fermiers, en ordonnant que l'objet de cette réduction fût réduit sur les rentes que ceux-ci payent aux Propriétaires; diminution que les Propriétaires pourroient bien souffrir, ayant porté depuis quelques années leurs rentes beaucoup plus haut qu'elles n'avoient été auparavant, ce qui est indubitablement une des principales causes qui ont fait hausser aux Fermiers le prix de leurs productions; je dis si la réduction de la taxe sur les terres tournoit au profit des Fermiers, certainement ils se trouveroient en état, supposé que la réduction fût de cinq ou dix pour cent, de vendre leurs denrées au consommateur un ou deux shellings par liv. st. meilleur marché qu'ils ne peuvent le faire sans cette déduction sur les rentes qu'ils payent.

OBSERVATIONS

Sur les avantages qu'on peut tirer des défrichemens, par M. de Sutieres, troisiéme suite.

J'ai déjà observé que les terres en friche peuvent être regardées comme le repaire de tous les animaux qui font tant de tort à nos récoltes, & j'ai dit qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr pour les détruire que celui de la charrue; mais si on l'emploie hors de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

saiſon, ce moyen devient abſolument inutile. Les labours qu'on fait à deſſein de ſe délivrer des inſectes & autres animaux voraces, doivent ſe faire à l'approche de l'hyver ou pend^t. cette saiſon. La charrue en renverſant la terre interrompt la production de ces différentes eſpeces de vermines, & expoſe leurs œufs ou leurs petits à toutes les intempéries de l'air qui achevent de faire périr ce que la charrue a épargné. Il ne faut pas ſe flatter de pouvoir tout détruire en une ſeule année ; mais on eſt au moins très-aſſuré d'en avoir fait périr la plus grande partie, & on eſt certain d'en venir entierement à bout, en continuant de la ſorte. J'ai l'expérience de ce que j'avance. En 1759, 60, 61 & 62, j'ai détruit une quantité étonnante de ces animaux, en faiſant défricher les environs de mes terres qui étoient cultivées. Avant cette opération, il ſortoit de ces friches, dans les années humides, des eſſains de limaçons ; dans les années ſeches, mes récoltes étoient maltraitées par les mulots, rats, ſouris, *&c.* Depuis que tout le terrein eſt mis en bonne culture, je n'éprouve plus aucune incommodité de la part de toutes ces vermines.

On m'objectera peut-être que dans des terres cultivées, & qui ne ſont point environnées de friches, on eſt quelquefois ſujet aux mêmes ravages. Je conviens de cela ; & la raiſon n'en eſt pas difficile à trouver. Une terre cultivée & une terre bien cultivée ne ſont pas la même choſe. Si le labour ne fait qu'égratigner la terre, ou ſi des labours plus profonds ne ſont pas faits avant ou pendant l'hyver, il eſt ſûr qu'on n'a pas travaillé fructueuſement à détruire les animaux dont je viens de parler. Je pourrois aſſurer, ſans crainte de me tromper, que les terres dont il s'agit, & qui ſont encore infectées de vermines, ne ſont pas bien cultivées.

Les friches ne ſont pas la ſeule cauſe de la production des inſectes qui dévorent les fruits de la terre. Les fumiers nouveaux enterrés ſouvent avec la ſemence, produiſent une infinité d'inſectes deſtructeurs. On eſt dans le mauvais uſage en Gatinois, dans une partie de la Brie, & dans quelques autres Provinces, de ne fumer les terres qu'au dernier labour ; pluſieurs mêmes enterrent le bled avec des fumiers qu'on vient de tirer de deſſous les beſtiaux. Ne devroit-on pas ſçavoir que ces fumiers, qui ne ſont aucun corps avec la terre, qui ſont plein de feu, feront éclore tous les œufs qu'ils contiennent ou qui ſe trouvent dans la terre. Ces inſectes ſe répandent enſuite dans le voiſinage, & y laiſſent des traces de leur voracité. Toutes ces choſes ſont fondées ſur l'expérience. Lorſque des chevaux ont paſſé dans un terrein, & qu'ils y ont dépoſé leurs crotins, on eſt aſſuré, ſi c'eſt dans le temps des chaleurs, de trouver une demi-heure après une grande quantité d'inſectes qui viennent d'éclore par le moyen de la chaleur du fumier qui s'eſt trouvée augmentée par celle du ſoleil. On avoit planté chez moi en 1766 un quarré de choux dans un terrein où il n'y avoit pas plus d'un mois qu'on y avoit mis du fumier mal conſommé. Les choux de ce quarré furent infectés de chenilles, pendant que les autres dans le même jardin en étoient exempts.

AVERTISSEMENT.

Nous avons reçu une nouvelle lettre de l'anonyme qui nous a annoncé une nouvelle charrue. S'il eût eu la bonté de ſe faire connoître à nous, nous ne ſerions pas obligés de lui faire nos repréſentations par la voie de la Gazette. Nous le prions d'excuſer ſi nous ne faiſons point uſage de ſa lettre ; la difficulté de la lire nous a fait craindre de faire dire à l'Auteur le contraire de ce qu'il avance ; nous lui ſerons bien obligés de nous envoyer des copies plus liſibles. Nous lui demandons en même-temps une deſcription exacte de cette charrue, le nombre d'animaux néceſſaire pour la tirer, & ce qu'elle peut couter. L'anonyme conviendra ſansdoute, que d'annoncer ſimplement une nouvelle charrue, c'eſt ne rien annoncer. Il y a tout lieu de croire que ſon but eſt l'avantage de l'agriculture, & comment y parviendra-t-il, s'il ſe contente d'exciter notre curioſité ſans la ſatisfaire ? Nous ne comprenons pas quelle peut être la raiſon de l'Auteur de céler ſon nom & celui de la Province qu'il habite. Si ſa charrue eſt bonne, pourquoi ne la pas rendre publique ? Craint-il les critiques ? Ils le feront connoître en le critiquant, & ils lui rendront peut-être ſervice. Nous prions donc l'anonyme de ſe rendre

à nos invitations, ou à ne point exiger de nous d'annoncer un être de raiſon.

Nous nous plaignons toujours des anonymes. Nous recevons pluſieurs lettres auxquelles nous deſirerions faire réponſe, & très-ſouvent nous ne pouvons pas faire cette réponſe par la voie de la Gazette. Les perſonnes qui deſirent des éclairciſſemens, devroient donc ſe nommer. Nous leur avons déjà promis le ſecret le plus inviolable, & nous le leur promettons encore.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				BOURGES.				BORDEAUX.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aire.	22	2	6	BOURGES.	17	5	7	Agen.	19	15		Albi.	21	8	1
Arras.	24	13	1					Bazas.	21	3		Alet.			
Baillcul.	27	6	11	Chateauroux	17	1	4	Bergerac.	18	17		Beziers.	27		2
Bapaume.	22	14	8					Blaye.	17	1		Carcaſſonne.	23	16	9
Bergues.	23	8	1	Dun le Roi.	18	16		BORDEAUX.	23*	17		Caſtelnaudary			
Bethune.	24	9	9					Caſtel Jaloux.	18	15		Caſtres.	23		
Caſſel.	24	19	2	Iſſoudun.	15*	8	6	Condom.	19	8		Lavaur.	19*	6	3
Douay.	24	4						Libourne.	21			Limoux.	24	17	11
Dunkerque.	27			La Charité.	21*	4		Marmande.	21	3					
Gravelines.	23	15	1	La Chaſtre.	17	1		Monſſauquin.	18	6		Montpellier.			
Heſdin.	23	4						Nerac.	20	17		Narbonne.	27		6
LILLE.	26	10		Le Blanc.	16	2	6	Nontron.	18	17		Niſmes.	32*	10	4
S. Omer.	24	15		St. Amand.	18	6	11	Perigueux.	19	10		Pezenas.	32	2	1
S. Pol.	20*	8						Ste. Foy.	18	12		S. Papoul.			
S. Venant.	28*			Sancerre.	18	10	5	Sarlat.	16*	12					
				Vierzon.	17		7	Villeneuve.	20	14		TOULOUSE.	23	2	10
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	9	9	From. le ſep.	17	8	11	From. le ſep.	19	12	11	From. le ſep.	25	3	
Pain la liv.		3	9	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	5	17	3	Avoine le ſ.	6		10	Avoine le ſ.	9	8	6	Avoine le ſ.	9	16	9
Foin le q.	2	17	8	Foin le q.	1	19	10	Foin le q.	3	12	2	Foin le q.	2	18	9
Paille le q.	1	14	10	Paille le q.		19		Paille le q.	1	6	1	Paille le q.	1	4	5

LETTRE

De Martin, ſurnommé Bon-Ouvrier, *aux Auteurs de la Gazette, au ſujet des ſages meſures que M. de Fontette, Intendant de Caen, a priſes pour faire travailler aux grands chemins.*

MESSIEURS,

Mon compere Julien Sabot vous a écrit une lettre (*a*) qui lui a fait bien de l'honneur dans ce canton, il vous a bien fait entendre en homme d'eſprit, car il en a, que le travail qu'on fait ſur les grandes routes, tombe principalement en ſurcharge à nous autres pauvres Payſans, qui n'avons pour toute reſſource que nos bras pour vivre, &

(a) *Gazette N°. 86, Mardi 27 Octobre 1767.*

gagner le pain de nos petits enfans hors d'état de travailler, & quand ils ſont un peu grandets, en quelque nombre qu'ils ſoient, on les contraint à faire leur tâche comme nous autres peres, à moins que le ſort de la milice ne leur tombe, ce qui les chagrine & nous auſſi; car cela arrive à l'âge où ils commencent à nous ſoulager, ou bien à apprendre quelque métier.

Mais pour revenir à l'idée du compere Sabot, homme de bon ſens, je vous jure, Meſſieurs, c'eſt donc nous ſeuls qui patiſſons du travail de ces belles & grandes routes, qui au contraire font tant de bien aux gros Fermiers qui voiturent à ce moyen plus commodément toutes leurs denrées aux marchés & dans les Villes, & n'en laiſſent gueres dans le pays, pourquoi ils nous les vendent bien plus cher qu'auparavant, & cependant, comme vous l'a bien dit le compere, car il ne ſçait pas mentir, nos journées n'ont pas augmenté de prix, non-ſeulement tous les beſoins de notre ſubſiſtance ont augmenté, le ſel, les loyers de nos petites cabanes ont également augmenté; je payois autrefois 5 ß du gros de la taille, comme miſérable Journalier, j'en paye à préſent trois & quatre fois davantage, & les autres impôts en proportion, car cela n'a point de regle que la fantaiſie du gros Collecteur; c'eſt toujours le pauvre Journalier & le petit Cloſier qui eſt vexé par l'impoſition & par la corvée, tandis que ceux qui ſont plus en état de ſupporter les charges, ſont ménagés & gagnent, ou ſont au moins dédommagés par l'enchériſſement de leurs denrées, & les Propriétaires par l'augmentation du prix du fermage de leurs terres.

Je racontois tout cela à mon voiſin Michau, l'autre jour, en revenant avec lui de finir notre tâche pour cette ſaiſon, & tous deux bien fatigués, car n'étant pas payés de notre temps, je ne mange que moitié de ma vie, cela ne donne pas de force aux bras, ni de courage au cœur. Un gros Monſieur qui venoit après nous, & qui nous entendoit jaſer de tout cela, & du bon raiſonnement du compere Sabot, nous dit bonnement qu'il l'avoit lu (*b*) & encore d'autres bonnes choſes dans vos livres, Meſſieurs, dont il nous fit bien des louanges; & qu'un Monſieur l'Intendant en Normandie avoit bien arrangé tout cela en ſon pays, & que ces ouvrages des chemins ſe font avec l'argent que les Paroiſſes payent à des Marchandeurs habiles qui payent la journée des Ouvriers qui manquent de travail; que cela eſt mieux fait & va plus vîte; mais ce qui eſt bien juſte, les Propr. des fonds de la Paroiſſe en payent la moitié, les Loc. l'autre moitié, & tous en proportion des loyers.

Ce Monſieur voyant que cela nous plaiſoit bien à Michau & à moi, nous conſeilla de demander qu'on fit la même choſe pour nous, mais à qui, bon Dieu! de pauvres Payſans peuvent-ils demander des graces? nous n'oſerions, & nous ne ſerions pas écoutés, les riches ne les demanderont pas; pourvu qu'ils gagnent aux chemins, ils s'embaraſſent peu du reſte, ils diront qu'ils perdent de la terre que les alignemens du chemin leur emportent. Eh bien! que ceux-là ne contribuent point pour l'ouvrage, car puiſque nous perdons nos journées ſans aucun retour de profit, il eſt juſte que tout le monde perde quelque choſe, & contribue à ce qui lui eſt plus avantageux; ce qui iroit à peu de choſe, comme l'a bien calculé le compere Sabot; la dépenſe étant bien faite, & la répartition bien égalée par d'honnêtes gens. Certes, Meſſieurs, ſi en répétant de ſi bonnes choſes, elles pouvoient aller juſqu'à ceux qui ſont maîtres de nous amener cette bonne mode dans le Maine, le pauvre peuple vous béniroit, on dit que vous ne travaillez & n'écrivez que pour le bien public; c'eſt bien beau, nous ne pouvons nous en taire; pour moi, pauvre chetif Payſan, je ne puis rien, que vous ſouhaiter le bon jour & bon an, accompagné de pluſieurs autres; mais c'eſt du meilleur de mon cœur.

(b) *Journal de Décembre 1767, p. 28.*

COMMERCE.

CONSIDÉRATION

Sur les dernieres délibérations de la Ville de Boſton dans la Nouvelle-Angleterre.

COmme il n'eſt queſtion ici depuis quelques jours que des Habitans de Boſton, &

qu'on leur prodigue injuſtement les noms de fripons & de rebelles, je vais faire connoître au public ſur quoi on ſe fonde pour les traiter avec tant de dureté.

Les Habitans manquant abſolument d'argent, & croyant fermement que le commerce des marchandiſes ſuperflues importées chez eux, eſt la cauſe de leur détreſſe & de leur ruine, ils ont pris la réſolution d'arrêter le cours d'un commerce auſſi préjudiciable, en ne laiſſant plus entrer dans le pays aucuns habits d'homme ou de femme tous faits, ayant d'ailleurs dans la Ville des Tailleurs & des Manufacturiers.

2°. De ne point faire uſage de dentelles d'or, & d'argent, ni de fil, parce qu'ils ne ſont pas aſſez riches pour cela.

3°. Ni de boutons d'or & d'argent, pour la même raiſon ?

4°. Ni de diamans, ni aucune eſpece de pierreries ou de bijoux de jouaillerie, parce-qu'ils ſont ſi pauvres que la plupart d'entre-eux n'ont jamais vu une guinée.

Dans cet état de détreſſe n'eſt-ce pas une réſolution très-louable que d'empêcher l'importation des diamans ?

5°. De ne point tirer d'Angleterre du tabac & de la moutarde, parce qu'ils ont des champs qui en produiſent.

Pourrons-nous leur ſçavoir mauvais gré de ce qu'ils font uſage de leurs productions?

6°. Ni des montres & des pendules, parce qu'ils en font d'auſſi bonnes que nous. Voudrions-nous leur interdire l'uſage de leurs doigts ?

7°. Ni des manchons, des fourures ou des palatines ? Y auroit-il du bon ſens à les empêcher de ſe ſervir de la peau d'une bête fauve qu'ils auront tuée ?

8°. Ni des modes ? Dirons-nous auſſi que les femmes de Boſton ſont des rebelles, à cauſe qu'elles prennent le parti de faire elles-mêmes leurs bonnets ?

9°. Ni de la porcelaine. Notre Nation n'en ſeroit que plus eſtimable, ſi elle ſuivoit un pareil exemple.

10°. Ni de l'huile de lin. Leurs champs ſont couverts de cette graine. Leur refuſera-t-on d'en preſſurer un peu pour leur uſage ?

11°. Ni des linons ou des batiſtes ? Ils méritent des remerciemens de notre part pour défendre l'importation des manufactures de nos ennemis, dont le peuple d'Angleterre fait uſage malgré la loi du pays.

12°. De ne faire aucune dépenſe pour les funérailles ? N'ont-ils pas bien raiſon ?

13°. De ne point acheter de drap au-deſſus de dix ſols la verge. Y a-t-il un ſeul homme en Angleterre qui oſe les blâmer de s'interdire les draps qui coutent 20 ß la verge, quand ils ne ſont pas en état de les payer.

Enfin, de faire revivre leurs manufactures de toile. Cela eſt ſi fort éloigné de porter préjudice à l'Angleterre, que moi, qui ſuis Marchand de toile, je m'en félicite. On devroit plutôt les encourager par une gratification, comme nous le faiſons à l'égard des Irlandois. Car ſi la Nouvelle-Angleterre nous donnoit en remiſe ſes toiles manufacturées, cette remiſe nous ſeroit très-avantageuſe pour nos manufactures de laine, de clinquaillerie, *&c.* & nous n'aurions plus beſoin de toiles d'Autriche de Sileſie & de Hollande, de Hambourg & de Ruſſie.

Voilà tout ce qu'on peut répondre à tous les diſcours déſavantageux & inſultans qui ſe débitent ſur le compte de la Nouvelle-Angleterre, peuple à qui l'on ne peut reprocher la plus légere infidélité, malgré les malheureuſes conteſtations qui ſe ſont élevées en dernier lieu.

Signé UN MARCHAND DE TOILE.

SUITE *du prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 15 Déc.*

SÇAVOIR:

BAFFETAS DÉ JOUCDIA, du Vaiſſeau l'AJAX.

2 BFM. De 24 ℔ 8 ß à 24 ℔ 13 ß. — du Vaiſſeau le Marquis de Caſtries, de 9 & demie à 10 aunes ſur 3 quarts, de 24 ℔ 13 ß à 24 ℔ 15 ; — d°. du Condé, même aun. de 24 ℔ 16 ß ; — 3 BFM. du Vaiſſeau l'Ajax, de 27 ℔ ; — d°. du Marquis de Caſtries, même aunage, de 25 ℔ 2 ß ; — 4 BFM. du même Vaiſſeau, même aunage, de 27 ℔ 1 ß ; — A 1 BFM. du Vaiſſeau l'Ajax, même aunage, de 21 ℔ 14 ß à 22 liv. 1 ſ. — A 2 BFM. du même Vaiſſeau, aunage *idem*, de 24 à 24 ℔ 9 ß ; — A 3 BFM. d'*idem*, aunage *idem*, de 25 ℔ 12 ß à 25 ℔ 14 ; — d°. Haurial, de 9 aunes &

demie sur 2 tiers, 1 BFH. du Vaisseau l'A' jax, de 22 ℔ 1 ß; — du Vaisseau le Marquis de Castries, de 9 à 9 aunes & demie sur *idem*, de 24 ℔; — 2 BFH. du Vaisseau l'Ajax, de 9 aunes & demie sur *id.* de 23 à 23 ℔ 1 ß; — d°. Chittibouly, de 9 & demie à 10 aunes sur 3 quarts, 1 BFC. du Vaisseau l'Ajax, de 24 ℔ 15 ß à 25 ℔ 3 ß; — d°. du Vaisseau le Marquis de Castries, de 9 à 9 aunes & demie, sur 3 qnarts, de 24 ℔ 2 ß; — d°. du Vaisseau le Condé, de 10 aunes sur 3 quarts, de 26 ℔; — 2 BFC. du Vaisseau l'Ajax, de 9 & demie à 10 aunes sur 3 quarts, de 25 ℔ 3 ß à 26 ℔ 11 ß; — d°. du Vaisseau le Marquis de Castries, même aunage, de 25 à 25 ℔ 4 ß; — d°. du Vaisseau le Condé, de 10 aunes sur 3 quarts, de 26 ℔ 4 ß à 27 ℔; — 3 BFC. du Vaisseau l'Ajax, de 9 & demie à 10 aunes sur 3 quarts, de 25 ℔ 5 ß à 26 ℔ 1 ß; — d°. du Vaisseau le Marquis de Castries, de 9 & demie à 10 aunes sur 3 quarts & plus, de 24 ℔ 10 ß à 25 ℔ 1 ß; — d°. du Vaisseau le Condé, de 10 aunes sur 3 quarts, de 27 ℔ 9 ß à 27 ℔ 2 ß; — 4 BFC. du Vaisseau l'Ajax, de 9 & demie à 10 aun. sur 3 quarts, de 26 ℔ 2 ß à 25 ℔ 12 ß; — d°. du Vaisseau le Marquis de Castries, de 10 aunes sur 3 quarts & plus, de 25 ℔ 10 ß à 25 ℔ 16 ß; — 5 BFC. du même Vaisseau, même aunage, de 30 ℔ 6 ß; — ABFC. d'*idem*, de 9 à 9 aunes & demie sur 3 quarts, de 23 ℔ 8 ß; — d°. Loquipour, de 9 & demie à 10 aunes, sur 3 quarts & plus, 2 BFL. de 24 ℔ 3 ß.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 5 Janv.*		LYON. *le 29 Déc.*		BORDEAUX. *les 24 & 28 Déc.*		DUNKERQUE. *du*	
Amsterdam,	55	Amsterdam,	54. 15 16c.	Amst.	55.		
Londres,	31. 5 8e.	Auguste,	51. 3 8c.				
		Vienne,	51. 3 8c.				
Hambourg,	177	Londres,	31. 5 8e	Lond.	31. 13. 16c.		
		Livourne,	95 1/8				
Madrid,	15 6	Gênes,	93 1/2				
		Madrid,	76 1/4				
Cadix,	15. 4 6	Cadix,	76	Hambourg,	27 1/8		
		Paris,	1/4 perte.				
Livourne,	95 1/4	Marseille,	3/4 pe.				
		Dépot p. Rois,	1 1/4				
Lyon, Rois,	1 p	Piast. 48. 11 3	à 12 6.	Paris échu,	7/8 p 0/0 pe.		

SUPPRESSION

De fêtes dans le Diocese de Bayeux.

On s'occupe depuis long-temps des moyens de diminuer la misere des Journaliers, à qui le travail seul peut fournir l'argent nécessaire pour subsister; on cherche à leur procurer des travaux continuels, & par conséq^t. à les mettre à l'abri de la pauvreté dont ils se plaignent; mais comme le grand nombre des fêtes qu'il y avoit dans plusieurs Dioceses, paroissoit diminuer considérablement le gain qu'un Journalier pouvoit faire dans le courant d'une année, on desiroit avec ardeur que la plus grande partie des fêtes fût supprimée. Quelques Evêques, convaincus de la nécessité de cette suppression, ont donné des Mandemens en conséquence. Nous avons annoncé dans nos Gazettes ce qui s'est passé à ce sujet dans le Diocese de Rouen, & nous avons fait voir que M. l'Archevêque de Paris étoit disposé à suivre son exemple. Nous croyons

qu'il eſt à propos d'informer le public que M. l'Evêque de Bayeux a fait dans ſon Dioceſe cette ſuppreſſion ſi deſirée, & nous penſons devoir rapporter les Lettres-patentes rendues ſur ſon Mandement.

LETTRES-PATENTES

Sur le Mandement de Monſeigneur l'Evêque de Bayeux, portant ſuppreſſion de Fêtes dans ſon Dioceſe.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre ; à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, Salut. Notre amé & féal Conſeiller, en nos Conſeils, le ſieur Pierre-Jules-Céſar de Rochechouart, Evêque de Bayeux, Nous a fait repréſenter que le grand nombre des Fêtes de commandement qu'il a dans ſon Dioceſe, eſt onéreux au peuple, & ſert d'excuſe à pluſieurs Ouvriers qui violent le précepte de l'Egliſe ſous prétexte de la néceſſité ; que les Fideles les plus religieux ſont ceux qui ſouffrent le plus de la perte d'un travail qu'ils s'interdiſent par reſpect, & dont le produit ſoulageroit leur indigence, & les mettroit en état de pourvoir aux néceſſités de leur famille ; que pour remédier à ces inconvéniens & venir au ſecours des pauvres, il étoit à propos de retrancher quelques unes de ces Fêtes & d'en transférer d'autres au Dimanche précédent ou ſuivant, & qu'à cet effet il auroit réglé par ſon Mandement du 22 Mars dernier, les Fêtes qui doivent être chomées dans ſon Dioceſe, & que pour l'entiere exécution, il étoit obligé d'avoir recours à Nous pour obtenir les Lettres ſur ce néceſſaires ; pour ces cauſes, voulant entrer dans les bonnes intentions dudit Evêque de Bayeux & deſirant contribuer de notre autorité à l'avantage que le public & les gens de travail pourront recevoir de l'exécution de ſon Mandement, après avoir fait voir en notre Conſeil ledit Mandement du 22 Mars dernier ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, Nous avons icelui Mandement, loué, confirmé & approuvé, louons, confirmons & approuvons par ces préſentes ſignées de notre main, voulons & nous plait qu'il ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur, ce faiſant que tous ceux de nos Sujets qui ſont dudit Dioceſe de Bayeux, ſoient tenus de s'y conformer & de s'appliquer avec d'autant plus d'exactitude & de zele à ſanctifier les Dimanches & les Fêtes dont l'obſervation leur eſt preſcrite par ledit Mandement, que le nombre en ſera diminué ; enjoignons aux Officiers de Juſtice & de Police de l'étendue dudit Dioceſe, d'y tenir la main, en ce qui pourra dépendre de leurs ſoins & de l'autorité de leurs charges, & ordonnons qu'aux jours dont les Fêtes qui étoient ci-devant ſolemniſées, ſont retranchées par ledit Mandement, ils entrent aux Palais pour faire leurs fonctions ordinaires, & veillent à ce que les boutiques ſoient ouvertes, & que les Artiſans & Ouvriers vaquent à leur travail journalier. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conſeillers nos Gens tenants notre Cour de Parlement à Rouen, *&c.*

DU HAVRE.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Le 23 & le 24 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires la *Marie-Iſabelle*, Capitaine *Leendert*, Hollandois, venant de Roterdam, chargé de fromages & d'autres marchandiſes de merceries, clincailleries & épiceries pour le Havre ; le ſurplus de ſon chargement pour Caen ; la *Réſolution*, Capitaine *Hendrik Baſelius*, Suédois, venant d'Abo en Suéde, chargé de fer en barres, de goudron, de brai & de planches.

Depuis le 24 il n'eſt pas entré au Havre d'autres bâtimens que deux petits bateaux venant de Dieppe chargé de douvelles pour le Havre, un de ces bateaux doit ſe rendre à Rouen avec quelques barils de harengs.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti du même Port du 23 au 26 Décembre les Navires le *Vigilant*, Capitaine *Mouchel*, allant à la Martinique ; la *Themis*, Capitaine *Maſſon*, allant au Port-au-Prince, chargés tous deux de diverſes marchandiſes ; la *Sainte-Anne*, Capitaine *Soderman*, Suédois, allant à Lisbonne ſur leſt, a chargé dans ce Port du bois de Gayac ; le *Jeune Reigner*, Capitaine *Claas Hendrik*, allant à Roterdam chargé de ſucre & d'un

peu de café ; le *Corbeau*, Capitaine *Regnault*, allant à la Roche-Bernard ; le *Grand Saint-Pierre*, Capitaine *Gauvin*, allant à Saint-Malo ; & la *Marie-Anne*, Capitaine *Potier*, allant à Grandville, tous trois sur lest.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il est entré dans ce Port pendant le courant de Décembre 1767, 8 Navires venant du banc de Terre-Neuve, faire la pêche de le morue verte ; & le Navire la *Laure*, (a) Capitaine *Clément*, venant du Cap, chargé de Marchandises des Colonies.

Départ de Navires.

Il est sorti de ce même Port dans le courant du même mois la *Marquise de Brancas*, Capitaine *Geoffroi* ; le *Grec*, Capitaine *Lemire*, allant tous deux en Guinée faire la traite des Noirs ; l'*Union*, Capitaine *Loisel*, allant au Port-au-Prince.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 5 Janvier 1767.*

	℔	s		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708 à 709			
Ducats à	96 à 96	5		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	17	6	
Piastres	48	15		

(a) *On avoit fait mention de ce Navire dans l'article du Havre N°. 104, & on avoit mis qu'il avoit paru à Honfleur, d'où il s'étoit rendu au Havre ; c'est une transposition, car c'est au Havre qu'il a paru, & c'est à Honfleur où il a débarqué sa cargaison adressée à M. le Grand, qui en a la consignation.*

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Janv.
Despeignes,	2^e.	derniere.	13
Gaultier,	8^e.	M.	13
De Tournieres,	15^e.	V.	12
Boutet de M.	17^e.	T.	13
Rousseau,	26^e.	R.	14
Radix,	33^e.	M.	13
Drouet,	35^e.	toutes l.	14
Cadeau,	57^e.	toutes l.	14
Rouillard,	58^e.	P.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1768.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Ac. des Indes. .	1240 . . .	1240	. . . . .
Emp. de la Com.	395	395	. . . . .
Prom. à 5 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.	401	400	. . . . .
Ac. des Fermes.	852 ½ . . .	852 ½ . . .	. . . . .
Amortissement.	3	3	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	4	4	. . . . .
Annuités. . .	350	350	FESTE.
Coup. d'An. .	69	69	. . . . .
Emp. de 50 mil.	31	31	. . . . .
Emp. de 30 mil..	32	32 ½	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	41	41	. . . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	15 ½ 11^e. 20 ½.	. . . . .
Nouette. . .	35 ½	35 ½	. . . . .
Ac. de la caisse .	1100	1100	
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p % . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

AVIS.

Le retard des Couriers, occasionné par la rigueur du froid, nous a empêché de recevoir des nouvelles des différens Ports du Royaume, en conséquence il n'y aura point de Supplément pour la présente Gazette N°. 3. Nous espérons en donner un à la prochaine.